

PRESENTATION DE LA FORMATION

Titre de la formation : L'IA responsable expliquée aux utilisateurs en milieu professionnel

Prérequis : aucun prérequis

Objectifs : Une formation en ligne interactive pour sensibiliser les utilisateurs en milieu professionnel aux obligations imposées par l'IA ACT

- Appréhender les enjeux de la réglementation IA ACT
- Comprendre les 7 principes fondamentaux de la réglementation IA
- Identifier les risques, les obligations et les sanctions
- Connaître les outils de mise en conformité IA ACT
- Mettre en application les bonnes pratiques

Public visé : A tous les utilisateurs des outils IA en milieu professionnel : chefs d'entreprises, salariés, tous collaborateurs de tous types d'entreprises, association et organisations publiques ou privé.

Contexte :

Entré en application à partir du 2 février 2025, l'IA ACT réglemente le développement, la mise sur le marché et l'utilisation de l'intelligence artificielle.

La maîtrise de l'IA par les utilisateurs en milieu professionnel constitue une nouvelle obligation majeure qui s'impose à toutes les organisations publiques ou privées, notamment aux entreprises.

Les entreprises doivent garantir que « leur personnel et les personnes agissant pour leur compte possèdent un niveau suffisant de connaissances techniques et de compréhension des systèmes d'IA qu'ils utilisent » (article 4).

Pourquoi est-ce crucial ?

L'idée est simple : on ne confie pas les clés d'un camion de 35 tonnes à quelqu'un qui n'a jamais ouvert un Code de la route.

L'objectif n'est pas de transformer chaque employé en ingénieur, mais de s'assurer que chacun sait interpréter les « sorties » de la machine et identifier les zones de danger.

Qui est concerné par la réglementation européenne IA ACT ?

- Les fournisseurs qui développent un Système d'Intelligence Artificielle (SIA),
- Les importateurs, distributeurs, mandataires qui commercialisent un Système d'Intelligence Artificielle (SIA),
- Les fabricants qui intègrent des Systèmes d'Intelligence Artificielle (SIA) dans leurs produits,
- **Et tous les dépoyeurs c'est-à-dire toutes les entreprises et organisations qui utilisent un SIA pour des usages professionnels.**

Les entreprises utilisent des SIA pour la gestion des ressources humaines (recrutement, management, amélioration de la performance), la vente en ligne, le SAV par agents conversationnels (Chatbots ou assistants vocaux), le profilage en ligne, la création de contenus marketing, générer des images, des

vidéos, et plus largement pour analyser, traduire, générer des documents, des synthèses, des rapports, des contrats, des tableaux, retranscrire des réunions etc... .

Durée de la formation : 3 h 30 en visioconférence.

Moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement :

La formation se tiendra en visioconférence via un outils de communication d'échanges audio et vidéo, (gratuit pour les participants). Chaque participant devra se munir obligatoirement d'un ordinateur, d'une connexion internet, d'un microphone, d'une webcam, partage d'écran.

Alternance de séquences théoriques, de questionnaires (type Quiz), de cas pratiques pour mettre en avant les bonnes pratiques à adopter, travail sur des cas concrets rencontrés par les participants.

Une présentation informatique sera diffusée durant la formation, et le support pdf sera transmis à chaque participant dès le début de la formation.

La formation sera assurée par Maître Anne-Laure GALLINE CASTEL, ALG Avocat, et mise en place pour 5 stagiaires minimum et 8 maximum par session.

Modalités d'évaluations :

Au démarrage : entretiens et auto-évaluation

En cours de formation : cas pratiques et quiz

Fin de formation : reprise de l'auto-évaluation initiale pour mesurer l'évolution, évaluation des attentes initiales avec un tour de table ou questionnaire et attestation de fin de formation.

Accueil personne en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Le Réseau Mesure s'engage à adapter les formations lorsque cela est possible, à des stagiaires handicapés. Une réponse personnalisée sera formulée en tenant compte de la nature du handicap et de la compatibilité logistique. Afin de permettre à l'équipe pédagogique d'analyser les solutions d'adaptation de la formation nous vous demandons de contacter si nécessaire, le référent handicap Claire ONFRAY, dès que possible, par mail : confray@reseau-mesure.com ou par téléphone au 06.95.96.97.45.

Délais d'accès : Prévoir entre 1 et 3 mois entre la demande de formation du bénéficiaire et la date de formation.

Tarif : SUR DEMANDE

Ou sur demande en fonction du besoin spécifique du client

Le Réseau Mesure est référencé Centre de formation certifié QUALIOPi, permettant une prise en charge de nos formations par les OPCO.